RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

COMMUNE DE

WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien :** **Chaussée de La Hulpe 187/189 - Drève des Tumuli 1 ;**
- **Identité du demandeur :** Solar PFK BV S.A. Monsieur HEIRWEGH
- **Demande de permis d'urbanisme :** PU/32406-26 - **construire un abri à vélos extérieur d'une capacité de 24 emplacements**

Nature de l'activité principale : Logement

Zone PRAS : zones administratives et d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE) ;

Zone PPAS : Le bien se situe dans le périmètre du Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) dénommé ZONE 6 - PLATEAU DE BOITSFORT, A.R. du 08/02/1989 ;

Motifs principaux de l'enquête :

- **Dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) ;**
- **Art. 126§11 Dérogation à un PPAS : art.18. Zones D : Zones de cours et jardins ;**

L'enquête se déroule :

À partir du **16/11/2026** et jusqu'au **30/11/2026** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :
https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publiques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues sur rendez-vous uniquement.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
  Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
  Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort **au plus tard le 30/11/2026**
- par e-mail à l'adresse suivante : **enquetepublique@wb1170.brussels**
- Oralement, sur rendez-vous uniquement auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 15 décembre 2026** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 03/11/2026

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON (s) David LEISTERH